

**Sujet :** [INTERNET] Eole de Pavelotte/ territoire de Nomécourt/ Réponse Enquête publique

**De :** <emmanuel.aved-de-magnac@orange.fr>

**Date :** 10/11/2023 09:36

**Pour :** <pref-icpe@haute-marne.gouv.fr>

Madame La Préfète,

En tant que citoyen Haut-Marnais, je souhaite donner mon avis sur ce projet même si je sais pertinemment que je vais « brasser que du vent » à l'image des éoliennes dont le nom est plus précisément aérogénérateurs , nom bien évidemment moins « vendeur » .

Madame le Préfet fraîchement nommée dans ce département devra exécuter malheureusement sous la pression de l'Etat les consignes qui lui ont été données afin de démontrer une collaboration sans faille et de continuer une carrière très certainement prometteuse vu le nombre de projets éoliens impressionnant en Haute-Marne. Le département devrait obtenir dans quelques années la médaille du département le plus « écologique » grâce au nombre d'éoliennes, mais certainement pas celle du classement de l'UNESCO comme région exceptionnelle ! Ce sera le seul département le plus écologique de France dans lequel personne ne souhaitera s'installer !

Ma réflexion va porter uniquement sur le plan financier car tout le monde imagine parfaitement que si par l'appât du gain des collectivités n'existait pas, il y aurait sans doute beaucoup moins d'éoliennes en Haute-Marne.

Certains maires ont une attirance toute particulière pour l'écologie-business, qui est à mon sens une ineptie à long terme pour la région.

Avez-vous déjà vu une agence immobilière à qui un client demande : - « *avez-vous une maison à vendre dans un village encerclé par les éoliennes car mon épouse en rêve !* »

*Réponse de Réponse de l'agence : - « ...Installez-vous à Nomécourt car vous aurez l'avantage d'entendre moins d'oiseaux car 30% ont déjà disparu en Europe, mais vous allez pouvoir en vous promenant entendre ce fantastique chant des éoliennes et contrairement aux oiseaux vous allez être certains de les voir et même à plusieurs kilomètres la nuit ! »...*

Curieusement une très large zone de protection a été faite autour de Colombey-les-deux Eglises on se demande bien pourquoi ?

Tandis que des sociétés privées et des financiers, voire même la mafia italienne (rapport du 13 juillet 2013 de la Police Européenne Europol) s'enrichissent avec l'argent du contribuable, le « brave » citoyen paie sur sa facture d'électricité, le « TURPE » (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics) qui correspond au coût d'acheminement du courant des éoliennes, qui n'est pas à la charge du producteur d'éoliennes. C'est la refacturation par RTE (Réseau de Transport d'Electricité), chargé des réseaux haute tension, et ENEDIS, anciennement ERDF (Electricité réseau d'électricité de France), qui ont besoin de financement pour raccorder les éoliennes sur le territoire, dégradant ainsi un peu plus l'environnement. Le TURPE représente aujourd'hui plus 1/3 de la facture d'électricité et augmente chaque année en proportion des « énergies vertes » installées. Bien évidemment ces deux sociétés anonymes préconisent vivement l'éolien !

Le Le contribuable paie aussi depuis 2016 la TICPE dite « Taxe Carbone » sur l'essence, et qui avait déclenché le mouvement des gilets jaunes contre l'augmentation de son prix, en remplacement de la CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité).Eolien et solaire représentent aujourd'hui 7 milliards de subventions par an ! Un rapport du budget indique que cette fiscalité pèse en particulier sur les habitants des campagnes qui utilisent leur voiture pour travailler. Cette fiscalité représente plus de 4,5 % du budget des plus modestes. Pour les 20 % de foyers plus aisés, cela représente 0,2 % de leurs revenus. Les foyers ruraux qui consomment le moins, sont les plus touchés. L'Allemagne, souvent citée en exemple avec ses 30 000 éoliennes reste cependant le 1<sup>er</sup> pollueur en Europe (11,4 kg de CO2 par habitant, contre 7,5 en France), et l'électricité allemande est la plus chère sur le continent, 2 fois le prix de l'électricité française.

*Taux et taxes et*

*projet éolien au menu* » ont été abordés dans le projet éolien de ce village l'impudence de la signature d'une promesse de bail emphytéotique où reconnaissons-le, le promoteur ne risque pas de refuser car généralement ce dernier est sur 20 ans, le temps de vie d'une éolienne ce qui est dans l'intérêt bien évidemment de l'installateur d'éoliennes puisqu'il est à la fois cessible et nantissable. Ainsi pas de contrainte pour le promoteur en revanche le bailleur est totalement responsable. En effet, le terrain est considéré comme un terrain industriel particulier, et son propriétaire est responsable de l'éolienne à la fin du contrat et donc de son démantèlement... Le coût du démantèlement étant évidemment bien inférieur au coût réel proposé par les installateurs car n'oublions pas ce sont des fonds de pension le plus souvent étrangers qui en sont les vrais bénéficiaires. C'est d'ailleurs pour cela que vous ne verrez jamais une entreprise d'éolienne acheter des terrains.

De ce fait si le promoteur qui est le plus souvent une société écran créée pour l'occasion dépose son bilan, avec ses dettes, la banque ou le créancier peut alors se servir de cette caution. Cela signifie que le propriétaire du terrain qui ne touche plus ses loyers, s'il souhaite récupérer son bail, devra rembourser les dettes du promoteur, ce qui sera probablement impossible et donc il ne pourra récupérer son bien. Cependant il restera responsable des nuisances dues au pylône qui ne fonctionne plus et pourra être ainsi mis en demeure de le démonter. Dans tous les cas le propriétaire risque de se retrouver dans une situation très délicate avec une friche industrielle dont il aura la responsabilité avec des terrains qui ne vaudront plus rien et invendables.

Vous imaginez bien que ce point est évidemment passé sous silence par les industriels.

Faire rentrer au capital de la société d'éoliennes la commune de Nomécourt et des particuliers, est une belle manière de faire croire qu'ils ont leur mot à dire et participent au projet, cependant comme ils sont largement minoritaires, ils n'auront aucun pouvoir de décision.

Ainsi, toutes les méthodes sont bonnes pour construire des parcs éoliens. Campagne marketing éolien participatif dont le principe est simple : une petite partie des actions de la société sans capital est vendue à quelques particuliers, leur promettant des rendements en général de 7 %/an.. Même principe que les subprimes dont on a connu les dégâts aux Etats-Unis pour les contribuables !!!

Un investisseur ne peut rêver mieux, c'est la ruée vers l'or ! La main gauche dans le pot de confiture des subventions étatiques, (7 milliards de subventions par an), la main droite signant des contrats qu'ils ont eux-mêmes fait subventionner ! Et de « vendre » aux maires des communes rurales « l'impérieuse nécessité d'amorcer la transition énergétique » et le concept « d'économie verte » !

Ce système pernicieux autorise même les propriétaires terriens à imposer des nuisances à leurs voisins, en étant « généreusement » rémunérés pour cela, et par la même se permet de faire baisser le prix de l'immobilier, certains propriétaires ont d'ailleurs obtenu par les tribunaux de faire baisser leurs taxes foncières en raison des nuisances. (ex : Dijon)

Décidemment le business écologique est loin d'être inoffensif !

Avec mon plus profond respect,

Emmanuel Aved de Magnac

(Citoyen haut-Marnais)

PS : J'ai écrit en recommandé A.R au Maire de Rouvroy-sur-Marne car je sais qu'il y a un projet d'éoliennes derrière chez moi et suivant le code de l'environnement en vigueur au 21 octobre 2023 il semble que l'article L 120 -1 permet à tous citoyens d'en être informé !

Mon courrier est resté sans réponse, peut-être que Madame la Préfète au service de la République et du respect des Lois a-t-elle une explication à de tels agissements ? ou peut-être suis-je considéré comme un sous-citoyen ?

